

Comprendre comment le régime de Kigali assure son impunité

Marianne | 28 Janvier 2012 Rwanda : les idiots utiles de Kagame Rony Brauman, Jean-Hervé Bradol et Claudine Vidal | Tribune
Les découvertes du juge Trevidic ont relancé la polémique sur le Rwanda, une partie de la presse exonérant Kagame de ses responsabilités passées et présentes. « De tout temps, les conteurs comme leurs publics ont préféré les histoires où les bons combattent les méchants plutôt que celles où des salauds en affrontent d'autres » : Rony Brauman, ex-président de Médecins sans frontières, Jean-Hervé Bradol (Fondation Médecins sans frontières) et Claudine Vidal (CNRS), tentent de mettre en lumière les véritables enjeux des réactions à l'expertise balistique du juge Trevidic. Depuis dix-huit ans, des centaines de milliers de morts, rwandais et congolais, sont imputables au Front patriotique rwandais (FPR) mais aucun de ses membres n'a été condamné pour ces faits. Les sources existent, elles sont connues. Comment expliquer une telle absence de réponse face à ce qui peut être considéré comme des crimes contre l'humanité ?

La quasi-unanimité de la presse française sur les prétendues conclusions du rapport balistique commandé par les juges français chargés d'instruire la plainte des familles dont les membres sont morts dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le 6 avril 1994, fournit une nouvelle opportunité de comprendre comment le régime de Kigali assure son impunité. Trois éléments de méthode sont utilisés. Le premier consiste à déclarer qu'une véritable histoire génocidaire des Rwandais tutsis, est en butte au négationnisme et au révisionnisme. Ce déni créerait les conditions d'une reprise de la politique génocidaire. La réalité est tout autre et on peut s'en féliciter. Les principaux concepteurs et réalisateurs du génocide ont été arrêtés et condamnés. Ceux qui, pour l'instant, avaient aussi à s'écarter de leur lieu de résidence sont connus vivent désormais dans la crainte non plus d'être traduits devant un tribunal international mais d'être directement transférés à Kigali comme c'est le cas. Le deuxième élément de méthode est l'absence systématique de la terreur pour imposer le point de vue des amis de Paul Kagame en dépit des évidences contraires. Il n'existe plus de réelle opposition structurée à l'intérieur du Rwanda, ni de presse libre, en raison des arrestations et des assassinats. Les agences de presse en ont témoigné également ainsi que des ONG internationales. Les anciens du FPR qui se sont dissociés du pouvoir en place ont été réduits au silence ou contraints à l'exil quand ils n'ont pas été simplement assassinés. Dans cette entreprise, les sicaires de Kigali ne s'embarrassent pas des frontières et plusieurs opposants et journalistes ont été exécutés dans les pays où ils s'étaient réfugiés, crimes et tentatives d'assassinats précipitamment relatés par les médias des pays concernés (Afrique du Sud, Ouganda, Royaume Uni, etc.) Le troisième élément de méthode est le soutien de réseaux d'"amis" à l'étranger (à une autre époque, on aurait parlé de compagnons de route) afin de relayer les accusations de négationnisme et de révisionnisme contre les commentateurs qui osent contredire les versions des faits produites par le régime en place à Kigali. Ces "amis", hyperactifs dans le débat public, viennent également d'occuper la plupart des tribunes afin de faire dire à un rapport balistique ce qu'il ne disait pas, et se sont comportés, volontairement ou non, en vecteurs de la propagande internationale du FPR. La justice française (ainsi qu'une procureure espagnole en février 2008) a accusé Paul Kagame et des membres du FPR en leur imputant l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. La sortie d'un rapport balistique qui pouvait en aucun cas produire une conclusion sur l'identité des assassins a été accompagnée d'une campagne médiatique affirmant le contraire : l'expertise balistique innocenterait Kagame. Les deux avocats du FPR, qui se sont exprimés après la remise du rapport balistique, ne sont pas les seuls responsables de cette vague d'enthousiasme en faveur de Kagame. Le juge Bruguière, auteur d'une précédente instruction incohérente, et une bonne partie de la presse française ont apporté leur contribution au brouillage de pistes. De tout temps, les conteurs comme leurs publics ont préféré les histoires où les bons combattent les méchants plutôt que celles où des salauds en affrontent d'autres. Doit-on pour autant présenter comme équivalents le génocide des Rwandais tutsis et les crimes commis par le FPR ? Absolument pas. Pour cela il faudrait oublier la différence entre deux types d'ordres : « Exterminez les tous » ou « Massacrez une partie d'entre eux ».